

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
5 septembre 2017**

Assemblée publique de consultation

Règlement 2017-358-7 amendant le règlement 2006-358 relatif au zonage afin d'intégrer les normes suivant l'adoption du plan d'aménagement d'ensemble de la zone Ra-10

Règlement 2017-427-1 amendant le règlement 2016-427 relatif au lotissement afin d'intégrer les normes suivant l'approbation du plan d'aménagement d'ensemble de la zone Ra-10

Assemblée publique de consultation tenue le mardi 5 septembre 2017 à 19 h 30, à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, et à laquelle sont présents Monsieur le maire Mario van Rossum, Mesdames les conseillères Diane Thériault et Carole Laroche ainsi que Messieurs les conseillers André Côté, Daniel Bonneau, Philippe Aeschlimann et Gaétan Coutu. Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

Le maire présente les projets de règlements.

Monsieur Julien Dulude de la firme GESTIM inc. explique les modifications proposées aux règlements de zonage et de lotissement. Les modifications ont pour but d'intégrer les normes suivant l'adoption du plan d'aménagement d'ensemble de la zone Ra-10.

Monsieur Dulude répond aux questions des personnes de la salle.

Les projets de règlements contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Ces dispositions sont identifiées. La nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que tout règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter sont expliquées.

Séance ordinaire du 5 septembre 2017

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le mardi 5 septembre 2017 à 20 h, à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, et à laquelle sont présents Monsieur le maire Mario van Rossum, Mesdames les conseillères Diane Thériault et Carole Laroche ainsi que Messieurs les conseillers André Côté, Philippe Aeschlimann, Daniel Bonneau et Gaétan Coutu.

Les membres du Conseil municipal forment quorum sous la présidence du maire. Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

1. Ouverture de la séance

À 20 h, le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance.

2017-09-530

2. Ordre du jour

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Madame la conseillère Diane Thériault propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
5 septembre 2017**

- d'adopter l'ordre du jour, en y ajoutant le point suivant :

15.1 Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. : avance de fonds

Le point « Affaires diverses » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2017-09-531

3. Procès-verbal d'août 2017 : approbation

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance tenue en août 2017;

En conséquence, Monsieur le conseiller Daniel Bonneau propose :

- d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 août 2017, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2017-09-532

4. Comptes

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 5 septembre 2017 totalisant un montant de 21 889,23 \$;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'autoriser le paiement des comptes présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2017-09-533

5.1 Règlement 2017-358-7 afin d'intégrer les normes du PAE de la zone Ra-10 : adoption du second projet

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a adopté le règlement de zonage 2006-358;

Considérant que la Municipalité a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son règlement de zonage;

Considérant que la Municipalité désire intégrer les normes suivant l'adoption du plan d'aménagement d'ensemble (PAE) de la zone Ra-10;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 7 août 2017;

Considérant que le premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 7 août 2017;

Considérant que suite à l'assemblée publique de consultation, aucune modification n'a été apportée au premier projet de règlement;

En conséquence, Madame la conseillère Diane Thériault propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
5 septembre 2017**

- d'adopter le second projet de règlement 2017-358-7 amendant le règlement 2006-358 relatif au zonage afin d'intégrer les normes suivant l'adoption du plan d'aménagement d'ensemble de la zone Ra-10.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

(Le texte du second projet de règlement 2017-358-7 peut être consulté aux archives de la Municipalité.)

2017-09-534

5.2 Règlement 2017-427-1 afin d'intégrer les normes du PAE de la zone Ra-10 : adoption du second projet

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a adopté le règlement de lotissement 2016-427;

Considérant que la Municipalité a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son règlement de lotissement;

Considérant que la Municipalité désire intégrer les normes suivant l'approbation du plan d'aménagement d'ensemble (PAE) de la zone Ra-10;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 7 août 2017;

Considérant que le premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 7 août 2017;

Considérant que suite à l'assemblée publique de consultation, aucune modification n'a été apportée au premier projet de règlement;

En conséquence, Madame la conseillère Diane Thériault propose :

- d'adopter le second projet de règlement 2017-427-1 amendant le règlement 2016-427 relatif au lotissement afin d'intégrer les normes suivant l'approbation du plan d'aménagement d'ensemble de la zone Ra-10.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

(Le texte du second projet de règlement 2017-427-1 peut être consulté aux archives de la Municipalité.)

Avis de motion

5.3.1 Règlement prévoyant le paiement d'une indemnité pour préjudice matériel subi en raison de l'exercice des fonctions

Monsieur le conseiller Daniel Bonneau donne un avis de motion selon lequel, lors d'une séance ultérieure tenue un autre jour, le Conseil adoptera un règlement prévoyant le paiement d'une indemnité pour préjudice matériel subi en raison de l'exercice des fonctions.

5.3.2 Règlement prévoyant le paiement d'une indemnité pour préjudice matériel subi en raison de l'exercice des fonctions : mandat

Le dossier concernant l'octroi d'un mandat pour la rédaction d'un règlement prévoyant le paiement d'une indemnité pour préjudice matériel subi en raison de l'exercice des fonctions est reporté à une séance ultérieure du Conseil.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
5 septembre 2017**

6. Première période de questions

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes de la salle désirant s'exprimer sur divers sujets.

7.1 Liste de la correspondance

Les membres du Conseil ont reçu copie de la liste de la correspondance en date du 5 septembre 2017.

2017-09-535

7.2 Protocole local d'intervention d'urgence (PLIU)

Considérant que dans certaines situations d'urgence, les techniciens ambulanciers paramédicaux (TAP) sont incapables de procéder seuls et de façon autonome à l'évacuation médicale de personnes et que les intervenants des services de sécurité incendie de la MRC du Haut-Richelieu sont appelés pour les assister;

Considérant que le plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération inclura des actions sur l'organisation de l'assistance aux techniciens ambulanciers paramédicaux (TAP) pour l'évacuation médicale de victimes;

Considérant que des discussions et des démarches d'inventaires d'équipements régionaux ont été entamées au printemps 2017;

Considérant que la MRC du Haut-Richelieu réalisera, en collaboration avec la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, un « *Protocole local d'intervention d'urgence* » (PLIU) aux fins d'intervention hors du réseau routier et qu'une demande d'aide financière à cet effet dans le cadre du *Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier* sera présentée au ministère de la Sécurité publique;

En conséquence, Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann propose :

- que la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, par l'entremise de son service de sécurité incendie, s'engage, en collaboration avec la MRC du Haut-Richelieu et la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, à réaliser un « *Protocole local d'intervention d'urgence* » (PLIU) aux fins d'intervention hors du réseau routier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2017-09-536

7.3 AFEAS de Ste-Brigide : utilisation du Centre municipal et don

Considérant la lettre datée du 21 août 2017 de Madame Suzy Guay, présidente de l'AFEAS de Ste-Brigide, demandant que l'organisme puisse utiliser le Centre municipal gratuitement en octobre 2017 pour la tenue du Salon Arts et Artisanat;

Considérant qu'un don de la Municipalité pour cette activité est prévu au budget 2017;

En conséquence, Madame la conseillère Diane Thériault propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
5 septembre 2017**

- de permettre à l'AFEAS de Ste-Brigide d'utiliser gratuitement le Centre municipal les 27, 28 et 29 octobre 2017 pour la tenue du Salon Arts et Artisanat;
- d'autoriser l'émission d'un chèque de 100 \$ à l'AFEAS de Ste-Brigide à titre de don pour la tenue de cette activité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2017-09-537

7.4.1 Commission mixte internationale – analyse des problèmes liés au quai Richelieu à Lacolle : demande d'appui

Considérant que la Commission mixte internationale (CMI) réalise actuellement une étude en lien avec la détermination des mesures visant à atténuer les inondations et leurs impacts dans le bassin versant du lac Champlain et de la rivière Richelieu;

Considérant que dans le cadre de son mandat, la CMI pourrait intégrer l'analyse des impacts du quai Richelieu sur le régime de courant et de sédimentation de la rivière Richelieu;

Considérant qu'une missive du Groupe de recherche interuniversitaire en limnologie et en environnement aquatique (GRIL) émise le 8 juin 2015 affirme « qu'il est inévitable qu'un quai construit à 90° dans une rivière résulte en une zone de recirculation avec très faible vitesse et augmente la sédimentation en aval »;

Considérant que la MRC du Haut-Richelieu a appuyé, le 10 septembre 2014 (résolution 13676-14), les démarches de la Municipalité de Lacolle relativement à la dégradation de l'environnement près de la jetée de l'Agence des services frontaliers du Canada;

En conséquence, Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann propose :

- de demander à la Commission mixte internationale d'analyser les impacts négatifs du quai Richelieu dans le cadre de son actuel mandat et d'émettre des recommandations visant, s'il y a lieu, à déplacer le quai ou à mettre en place d'autres solutions permettant l'amélioration de la qualité de l'eau;
- de demander l'intervention du député fédéral du comté de Saint-Jean, Monsieur Jean Rioux, dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2017-09-538

7.4.2 Commission mixte internationale – étude de la qualité et l'amélioration de l'eau du lac Champlain et de la rivière Richelieu : demande d'appui

Considérant que la qualité de l'eau du lac Champlain et de la rivière Richelieu représente une préoccupation grandissante pour l'ensemble des municipalités riveraines, et ce, d'un point de vue environnemental, social et économique;

Considérant qu'en 2008, la Commission mixte internationale (CMI) s'est penchée sur le problème de la qualité de l'eau du lac Champlain, mais que ses

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
5 septembre 2017**

travaux n'ont pas permis la mise en œuvre de mesures limitant la prolifération des cyanobactéries;

Considérant que la CMI réalise actuellement une étude en lien avec la détermination de mesures visant à atténuer les inondations et leurs impacts dans le bassin versant du lac Champlain et de la rivière Richelieu;

Considérant que la vision à long terme de la CMI est directement liée à la problématique de la qualité des eaux communes entre le Canada et les États-Unis pour les générations actuelles et futures;

Considérant l'urgence d'agir et l'opportunité à saisir pour proposer des solutions quant à l'amélioration de la qualité de l'eau du lac Champlain et de la rivière Richelieu;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- de demander à la Commission mixte internationale d'élargir son actuel mandat de sorte à analyser et traiter de mesures relatives à l'amélioration de la qualité et de l'eau du lac Champlain et de la rivière Richelieu;
- de solliciter l'accompagnement de Monsieur Jean Rioux, député fédéral du comté de Saint-Jean, relativement à l'élargissement du mandat de la CMI.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2017-09-539

7.5 Ville de Saint-Césaire : demande d'appui pour l'obtention de l'aide financière gouvernementale pour le projet de rénovation et de réaménagement majeurs de l'Aréna Guy-Nadeau

Considérant que la fermeture de l'Aréna municipal Guy-Nadeau de Saint-Césaire, annoncée le 21 juillet dernier, a été précipitée et ordonnée par la CNESST suite à une inspection du bâtiment;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a présenté, en mars dernier, une demande d'aide financière pour rénover et réaménager l'Aréna Guy-Nadeau dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantier Canada-Québec – volet Fonds pour les petites collectivités;

Considérant que cette demande n'a pas été retenue compte tenu du manque de disponibilité de l'enveloppe budgétaire prévue à cet effet;

Considérant que l'Aréna Guy-Nadeau est le seul aréna de type gestion municipale sur le territoire de la MRC de Rouville, territoire qui regroupe environ 37 000 personnes;

Considérant que l'emplacement géographique déterminant de l'Aréna est à considérer dans l'analyse des besoins du milieu puisque ce bâtiment se situe dans un milieu rural à proximité de centres urbains (environ 25 à 30 km de Granby, Saint-Hyacinthe, Saint-Jean-sur-Richelieu) et que la proximité de l'Aréna est donc importante pour assurer la pratique d'activités physiques, sportives et récréatives;

Considérant que la Commission scolaire des Hautes-Rivières, avec les écoles présentes à Saint-Césaire, qui sont l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
5 septembre 2017**

(500 élèves) et l'école primaire Saint-Vincent (plus de 480 élèves) est un autre usager très important;

Considérant que pour sa part, l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy dessert une population étudiante provenant tant de Saint-Césaire que de Rougemont, Saint-Paul-d'Abbotsford, Ange-Gardien et Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que l'Aréna est une infrastructure de loisir et de sport d'intérêt régional puisqu'elle dessert plusieurs municipalités de la MRC de Rouville et de MRC environnantes;

Considérant que cette infrastructure contribue largement à la qualité de vie des résidents de ces municipalités;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire présente à nouveau une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives du gouvernement du Québec, afin de rénover et réaménager l'Aréna Guy-Nadeau, en tant qu'infrastructure régionale;

En conséquence, Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann propose :

- d'offrir un appui moral à la Ville de Saint-Césaire dans ses démarches pour obtenir de l'aide financière gouvernementale nécessaire à la réalisation du projet de rénovation et réaménagement majeurs de l'Aréna Guy-Nadeau de Saint-Césaire, afin de pouvoir desservir les populations locale et régionale pour la pratique d'activités et le développement de saines habitudes de vie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2017-09-540

7.6 Comité de La Petite Séduction : permission pour vendre un DVD au bureau municipal

Considérant la lettre datée du 31 août 2017 de Madame Myriam Nadeau, au nom du comité de La Petite Séduction, demandant la permission de vendre au bureau municipal le DVD d'enregistrements et de photos qui montrent l'arrière-scène (le « making of ») du projet réalisé en 2016;

En conséquence, Madame la conseillère Diane Thériault propose :

- d'autoriser la vente du DVD de La Petite Séduction au bureau municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

7.7 MRC – Schéma de couverture de risques en sécurité incendie : adoption des modifications du plan de mise en oeuvre

Le dossier concernant l'adoption des modifications du plan de mise en oeuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Richelieu est reporté à une séance ultérieure du Conseil.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
5 septembre 2017**

8. Installations de la Municipalité – visite d'inspection et recommandations de la MMQ : dépôt

Suite à la visite d'inspection des installations de la Municipalité par la MMQ, le formulaire de recommandations daté du 21 août 2017 est déposé.

2017-09-541

9.1 Entretien d'hiver des chemins et rues pour les saisons 2017/2018, 2018/2019 et 2019/2020 : contrat

Considérant qu'un appel d'offres public a été effectué pour l'entretien d'hiver des chemins et rues pour les saisons 2017/2018, 2018/2019 et 2019/2020;

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions;

Considérant qu'un seul entrepreneur a répondu à l'appel d'offres, soit :

Georges Lareau et fils inc.

Saison 2017/2018	2 844 \$/km	140 237,64 \$ plus taxes
Saison 2018/2019	2 844 \$/km	140 237,64 \$ plus taxes
Saison 2019/2020	2 844 \$/km	140 237,64 \$ plus taxes

TOTAL (3 saisons) : 420 712,92 \$ plus taxes

❖ Incluant 2,70 km pour la montée de Versailles Est, dont 1,70 km situé sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire

Considérant que le coût pour le déneigement de la montée de Versailles Est, entre le 8^e Rang et le rang de Versailles, est plus onéreux pour la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire;

En conséquence, Monsieur le conseiller Daniel Bonneau propose :

- d'octroyer le contrat pour l'entretien d'hiver des chemins et rues pour les saisons 2017/2018, 2018/2019 et 2019/2020, incluant la montée de Versailles Est, au soumissionnaire conforme, soit Georges Lareau et fils inc., le tout pour un montant de 420 712,92 \$ plus taxes, la présente résolution constituant le contrat entre les parties, l'appel d'offres ainsi que la soumission de l'entrepreneur faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2017-09-542

9.2 Entretien d'hiver des cours, des trottoirs et des bornes d'incendie pour les saisons 2017/2018, 2018/2019 et 2019/2020

Considérant qu'un appel d'offres par invitation a été effectué pour l'entretien d'hiver des cours, des trottoirs et des bornes d'incendie pour les saisons 2017/2018, 2018/2019 et 2019/2020;

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions;

Considérant que les soumissions reçues ne sont pas conformes au document d'appel d'offres;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
5 septembre 2017**

En conséquence, Monsieur le conseiller Daniel Bonneau propose :

- de rejeter toutes les soumissions reçues.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2017-09-543

9.3 Fourrière municipale

Considérant l'offre reçue pour le service de fourrière municipale;

En conséquence, Monsieur le conseiller André Côté propose :

- d'accepter les termes de l'offre de services datée du 23 août 2017 de l'entreprise Nature Canine pour le service de fourrière municipale;
- la présente résolution constitue le contrat entre les parties, l'offre de services faisant partie intégrante de la présente résolution;
- de résilier toute entente ayant été acceptée antérieurement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2017-09-544

9.4 Panneau de signalisation : traverse sur la rue Principale

Considérant la résolution 2017-08-518 autorisant, entre autres, l'achat d'un panneau de signalisation lumineux pour la traverse située sur la rue Principale (Route 104) devant l'église pour un montant subventionné maximal de 5 500 \$;

Considérant qu'après vérification, le coût d'achat de ce panneau de signalisation est de 8 156 \$ plus taxes;

Considérant que Le Service Ambulancier Farnham inc. n'a pas d'objection à ce que le prix du panneau de signalisation soit plus élevé que prévu étant donné que la subvention maximale totale est fixée à 50 000 \$;

En conséquence, Madame la conseillère Carole Laroche propose :

- de modifier le 6^e paragraphe de la résolution 2017-05-518 comme suit :
d'autoriser l'achat d'un panneau de signalisation lumineux pour la traverse située sur la rue Principale (Route 104) devant l'église pour un montant subventionné maximal de 8 156 \$ plus taxes;

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2017-09-545

9.5 Journalier : fin de la période de probation

Considérant que Monsieur François Lévesque a été embauché à titre de journalier de la Municipalité le 5 juin 2017;

Considérant que la période de probation de trois mois de Monsieur Lévesque est terminée;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
5 septembre 2017**

- d'embaucher Monsieur François Lévesque de façon permanente pour le poste de journalier de la Municipalité, et ce, selon les conditions du document « Conditions de travail – François Lévesque » daté du 5 septembre 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2017-09-546

10. Bornes d'incendie : entretien préventif

Considérant la soumission reçue pour l'entretien préventif des bornes d'incendie se trouvant sur le territoire de la Municipalité;

En conséquence, Monsieur le conseiller Daniel Bonneau propose :

- d'octroyer le contrat pour l'entretien préventif des 47 bornes d'incendie à BF-Tech inc., selon les termes de la soumission datée du 28 août 2017, le tout pour un montant de 9 723,64 \$ plus taxes;
- de prendre les sommes nécessaires au poste « Sécurité incendie » du budget 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

11.1 Rapport des permis

Le rapport des permis émis pour le mois d'août 2017 est déposé au Conseil.

2017-09-547

12. Comité provisoire du regroupement des OMH de Brome-Missisquoi et de Ste-Brigide-d'Iberville : nomination

Considérant que le Comité provisoire du regroupement des OMH de Brome-Missisquoi et de Sainte-Brigide-d'Iberville demande que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville nomme un représentant pour siéger à ce Comité;

En conséquence, Monsieur le conseiller André Côté propose :

- de nommer Madame Manon Guay, présidente du CA de l'OMH de Ste-Brigide-d'Iberville, à titre de représentante de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville pour siéger au Comité provisoire du regroupement des OMH.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

13.1 Parc équestre – TPI : rapport daté du 18 août 2017

Le rapport daté du 18 août 2017 préparé par le technicien en prévention incendie (TPI) de la Régie intermunicipale d'incendie concernant la réinspection du parc équestre est déposé au Conseil.

13.2 Parc équestre : inspection des structures

Le dossier concernant l'inspection des structures du parc équestre est reporté à une séance ultérieure du Conseil.

14. Rapports du maire et des comités

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
5 septembre 2017**

2017-09-548

15.1 Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. : avance de fonds

Considérant que les Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. prévoient recevoir des subventions totalisant 59 307,13 \$ pour leurs divers projets;

Considérant qu'entre-temps, les Loisirs ont des factures à payer relativement à ces projets, et ce, pour un montant total de 40 648,75 \$;

Considérant que les Loisirs demandent une avance de fonds de 40 000 \$ à la Municipalité, étant entendu que ce montant sera remboursé dès que les subventions auront été reçues;

En conséquence, Madame la conseillère Diane Thériault propose :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 40 000 \$ aux Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville inc., à titre d'avance de fonds, ce montant devant être remboursé dès que les Loisirs recevront leurs subventions.

Ont voté pour : Monsieur le conseiller Daniel Bonneau
 Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann
 Madame la conseillère Diane Thériault
 Madame la conseillère Carole Laroche

Ont voté contre : Monsieur le conseiller André Côté
 Monsieur le conseiller Gaétan Coutu, qui considère que certains aspects concernant les projets des Loisirs ne sont pas clairs, que des salaires ont été payés et qu'il y a eu des problèmes avec les entrepreneurs

Adoptée

2017-09-549

15.2 Résolution de blâme au maire de Sainte-Brigide-d'Iberville

(Le texte de la résolution est déposé par Madame la conseillère Diane Thériault)

Considérant que Monsieur Mario van Rossum, maire de Sainte-Brigide-d'Iberville, a, à plusieurs reprises, brisé la confidentialité des rencontres privées (« caucus ») et qu'il a manqué de leadership lors des séances publiques du Conseil municipal en laissant parfois dégénérer les séances et en laissant se développer un climat d'insultes et d'inconfort;

Considérant qu'il a averti le président du Festival Western du fait qu'il manquait plusieurs documents d'ingénieur dans les documents reçus à la Municipalité alors que nous avons en caucus mandaté la directrice générale pour obtenir l'information manquante de l'ingénieur en question afin de rectifier la situation, mais il a quand même divulgué l'information, ce qui ne fait qu'aggraver la situation;

Considérant qu'il a personnellement divulgué à une citoyenne la destitution du président des Loisirs, et ce, avant même d'en avoir informé ses conseillers ainsi que le principal intéressé;

Considérant qu'il a décidé de destituer le président des Loisirs, et ce, sans même avoir eu une rencontre avec lui au préalable afin de bien comprendre les reproches à son égard;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
5 septembre 2017**

Considérant qu'il a autorisé l'installation d'une clôture sur le terrain C des loisirs, et ce, malgré l'article 6 de l'entente avec le Festival Western;

Considérant qu'il a autorisé l'utilisation de la patinoire autre que piétonnière, tel qu'inscrit dans la résolution 2016-06-155 adoptée à l'unanimité;

Considérant qu'il a laissé le Festival Western se brancher sur la borne-fontaine du 8^e et du 9^e Rang sans avoir exigé et eu recours à une personne avec les compétences requises et que son manque de rigidité sur ce point peut contaminer l'eau potable des citoyens de la Municipalité;

Considérant que le 20 juillet dernier, après avoir reçu un courriel d'un(e) conseiller(ère) en rapport avec une plainte de citoyen ayant du fumier de cheval devant son entrée, il a répondu à ce courriel avec un manque total de respect envers ce citoyen et envers son (sa) conseiller(ère) (courriels joints à la présente résolution);

Considérant sa position de maire, il se doit en tout temps de consulter, communiquer, informer et protéger ses conseillers(ères);

Considérant que son comportement est extrêmement préjudiciable au bon fonctionnement de notre Municipalité;

En conséquence, Madame la conseillère Diane Thériault propose :

- de notifier un blâme à l'endroit de Monsieur Mario van Rossum, maire de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;
- de transmettre la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Ont voté pour : Monsieur le conseiller Daniel Bonneau
 Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann
 Madame la conseillère Diane Thériault
 Madame la conseillère Carole Laroche

Ont voté contre : Monsieur le conseiller André Côté
 Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

Adoptée

16. Deuxième période de questions

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes de la salle désirant s'exprimer sur divers sujets.

2017-09-550

17. Levée de la séance

Monsieur le conseiller Daniel Bonneau propose de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Mario van Rossum, maire

Christianne Pouliot, directrice générale
et secrétaire-trésorière

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
5 septembre 2017**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Christianne Pouliot, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Séance extraordinaire du 14 septembre 2017

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le jeudi 14 septembre 2017 à 13 h 30, à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, et à laquelle sont présents Monsieur le maire Mario van Rossum, Mesdames les conseillères Diane Thériault et Carole Laroche ainsi que Messieurs les conseillers André Côté, Philippe Aeschlimann et Daniel Bonneau.

Les membres du Conseil municipal forment quorum sous la présidence du maire. Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

L'avis de convocation a été notifié à Monsieur le conseiller Gaétan Coutu, tel que requis par le *Code municipal du Québec*.

1. Documents de conformité : ingénieur Yves Allard

Deux dessins datés du 25 juin 2013 transmis à la Municipalité le 13 septembre 2017 par Yves Allard, ingénieur, montrant les estrades en acier appartenant au Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. sont déposés.

2017-09-551

Conformité : ingénieur Yves Allard

(Le texte de la résolution est déposé par Monsieur le conseiller Daniel Bonneau)

Considérant la dernière expertise des installations du Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc.;

Considérant que le Conseil municipal se doit de demander les originaux des documents de conformité de l'ingénieur du Festival, Monsieur Yves Allard;

Considérant le rapport de conformité du spécialiste en structure, Monsieur André Ouimet, relativement aux installations du Festival, ainsi que l'incomparable différence entre les deux rapports d'ingénieurs;

Considérant les anomalies et le manque de documents, photos, plans que la Municipalité a en sa possession concernant les installations du Festival;

Considérant que la Municipalité n'a aucun original de documents portant le sceau de l'ingénieur, Monsieur Yves Allard;

En conséquence, Monsieur le conseiller Daniel Bonneau propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
14 septembre 2017**

- de mandater un huissier afin d'obtenir, de l'ingénieur Monsieur Yves Allard, les originaux des rapports de conformité ainsi que tout document de modification, correctif, de plans et de devis en sa possession pour chacune des années de 2013 à 2017 inclusivement, et ce, afin que la Municipalité puisse avoir un dossier complet des installations sur son terrain, et ce, dans un délai de 48 heures de la présente résolution;
- d'informer Monsieur Allard que les documents seront récupérés le lundi 18 septembre 2017 à 16 heures par Monsieur François Lévesque, journalier de la Municipalité.

Ont voté pour : Monsieur le conseiller Daniel Bonneau
 Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann
 Madame la conseillère Diane Thériault
 Madame la conseillère Carole Laroche

A voté contre : Monsieur le conseiller André Côté, qui trouve que le
 délai accordé est trop court

Adoptée

**2. Documents de conformité deuxième expertise : ingénieur
André Ouimet**

Le rapport d'inspection visuelle des structures des installations érigées sur le terrain des loisirs daté du 12 septembre 2017, de Services d'Ingénierie A. Ouimet est déposé.

2017-09-552

Expertise : ingénieur André Ouimet

(Le texte de la résolution est déposé par Madame la conseillère Carole Laroche)

Considérant que plusieurs anomalies et manques de conformité sur plusieurs points ont été notés par l'expert en structure, Monsieur André Ouimet, ingénieur, concernant les installations du Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc.;

Considérant la gravité du rapport;

Considérant que la Municipalité est dans l'attente des documents originaux de Monsieur Yves Allard, ingénieur;

Considérant l'état des lieux et pour des raisons de sécurité, tel que suggéré dans le rapport de l'expert en structure, Monsieur André Ouimet, ingénieur;

Considérant que les installations sont situées sur un terrain municipal;

En conséquence, Madame la conseillère Carole Laroche propose :

- de transmettre copie du rapport d'inspection visuelle des structures des installations érigées sur le terrain des loisirs, daté du 12 septembre 2017, de Services d'Ingénierie A. Ouimet et des rapports de Monsieur Yves Allard, ingénieur aux personnes et organismes suivants :
 - Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc.
 - Sûreté du Québec

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE**

14 septembre 2017

- Ordre des ingénieurs du Québec
- Régie du bâtiment du Québec
- Ministre des Affaires municipales du Québec
- Ministère des Affaires municipales du Québec
- Monsieur Yves Allard, ingénieur
- Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie
- Monsieur Dominic Drouin, TPI
- Mutuelle des Municipalités du Québec
- Assureur du Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc.

- de fermer le site en entier, et ce, jusqu'à ce que toutes les réparations et corrections soient effectuées, les travaux devant être effectués par des corps de métier avec cartes de compétence à l'appui;
- de demander qu'un rapport de conformité soit réalisé par Monsieur André Ouimet, ingénieur, aux frais du Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc., une fois les correctifs apportés.

Ont voté pour : Monsieur le conseiller Daniel Bonneau
 Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann
 Madame la conseillère Diane Thériault
 Madame la conseillère Carole Laroche

A voté contre : Monsieur le conseiller André Côté

Adoptée

3. Mandat pour rédiger le ou les règlements pour protection des élus

Il n'y a aucun suivi concernant l'octroi d'un mandat pour la rédaction d'un règlement prévoyant le paiement d'une indemnité pour préjudice matériel subi en raison de l'exercice des fonctions (avis de motion donné le 5 septembre 2017).

4. Indemnité, règlement et paiement, tel que convenu selon l'article du Code municipal du Québec

Madame la conseillère Diane Thériault dépose un projet de règlement *relatif à la protection juridique des élus et des fonctionnaires*.

Période de questions

Les membres du Conseil répondent aux questions des personnes de la salle, portant sur les sujets traités au cours de la présente séance.

Levée de la séance

Considérant que les sujets mentionnés dans l'avis de convocation ont été traités, la séance extraordinaire est levée.

Mario van Rossum, maire

Christianne Pouliot, directrice générale
et secrétaire-trésorière